



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 6 FEVRIER 2019

Affiché le 12 février 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 30 janvier 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Alain BRITEL Agnès DUBOIS - Josiane TOURRES
Etaients excusés	Thierry REBERE - Hélène VIOLY - Fabien CHAVET - Anaïs JULLIEN Janine DURET (procuration à Jean-Claude GAILLARD) Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND - Stéphanie CORNATON
Secrétaire de séance	André PERRIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 11 Votants : 12

PRESENTATION COMPTEUR LINKY PAR ENEDIS

Sur invitation de Mme le Maire, deux représentants d'ENEDIS, Mme Gaëlle TOUZAC, interlocutrice territoriale et M. Bernard DALLE, adjoint au directeur, présentent le compteur Linky.

En préambule, ils précisent qu'en matière d'électricité, il convient de bien séparer le distributeur (ENEDIS) et les fournisseurs (au nombre de 67 tels qu'ENGIE, EDF, Direct Energie...).

Le compteur Linky est dit « communicant » car il transmet, 1 fois par jour, la consommation globale en kWh et peut recevoir des informations et des ordres à distance. Les délais d'intervention seront réduits à 24h. Un accès sécurisé par internet permettra un meilleur suivi des consommations.

Dans l'Ain, 84 000 compteurs ont été posés à ce jour. Au total, 35 millions de compteurs seront installés en France d'ici 2021.

Pour ce qui concerne DORTAN, le déploiement (977 compteurs) se fera à partir de mars 2019. Le prestataire retenu, Solution 30, adressera prochainement une information aux abonnés.

APPROBATION COMPTE RENDU DU 10 DECEMBRE 2018

Le compte rendu du Conseil municipal du 10 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 1

Mme le Maire informe que, suite à la délibération du Conseil n° 2018-011 du 12 mars 2018 la mandatant pour signer les conventions d'intervention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain, elle a conclu la convention suivante :

- n° 2018-133-VOI du 04/01/2019 : mission de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité de l'aménagement du lotissement de Sénissiat (Champ Montant) pour un montant de prestation de 1 350 € HT.

Cette étude fait suite à des plaintes d'habitants de Sénissiat où le stationnement des voitures se fait de façon anarchique, aucune place de parking n'étant matérialisée.

MODIFICATION COMPOSITION COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme le Maire précise qu'il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales suite à l'installation de Mme Josiane TOURRES, nouvelle conseillère municipale.

Délibération : par 12 voix, Mme TOURRES est élue dans les commissions « affaires scolaires » et « associations – cérémonies ».



Commune de DORTAN (01590)

SIEA : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT

Délibération : le Conseil municipal désigne, **à l'unanimité**, M. Christophe DAVID-HENRIET en qualité de délégué suppléant au SIEA, en remplacement de M. Ludovic SAILLARD, conseiller municipal démissionnaire.

PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT JURA : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT

Délibération : le Conseil municipal désigne, **à l'unanimité**, Mme Agnès PRUNIAUX en qualité de déléguée suppléante au PNRHJ en remplacement de M. Ludovic SAILLARD, conseiller municipal démissionnaire.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SPORTIVE DORTAN-LAVANCIA (ASDL)

Mme le Maire informe le Conseil que l'équipe féminine U9 a été mise à l'honneur lors de l'opération « que des grands matchs ». L'école de football a donc été invitée à BOURG EN BRESSE le 8 février prochain. Deux cars devant être affrétés, l'ASDL sollicite une participation aux frais de transport.

Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accorde une subvention exceptionnelle de 400 €.

BAIL COMMUNE / INFRACOS STATION RADIOELECTRIQUE LIEU-DIT « MACHURAN »

Mme le Maire explique au Conseil que la société INFRACOS a fait parvenir une nouvelle proposition de bail concernant la location du terrain communal ZD 32 à Vouais sur lequel est implantée une station radioélectrique.

La durée est de 12 ans, renouvelable par périodes successives de 12 ans, moyennant une redevance annuelle fixée à 1 170 € HT, indexée de 2 % chaque année.

Délibération : oui à l'unanimité.

INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Mme le Maire informe le Conseil que la convention confiant la fonction d'inspection d'hygiène et de sécurité au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain arrive à échéance.

Elle propose de la renouveler à compter du 1^{er} avril 2019 pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement par périodes successives de 1 an, le coût étant imputé sur la cotisation additionnelle au Centre de gestion.

Elle détaille les missions de M. Lionel SONNERY, agent chargé de l'inspection, et les engagements de la Collectivité qui demeure responsable de la santé et de la sécurité au travail.

Délibération : oui à l'unanimité.

ACCUEIL STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Mme le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de son cursus de formation, un stagiaire en deuxième année de DUT Hygiène, sécurité et environnement sera accueilli en Mairie du 8 avril au 15 juin 2019 pour la réalisation du document unique.

Elle précise que le stagiaire perçoit une gratification, obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, dont le montant est fixé à 15 % du plafond horaire de sécurité sociale.

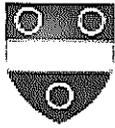
Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- DECIDE d'instituer la gratification précitée.
- MANDATE Mme le Maire pour signer les conventions de stage entrant dans ce cadre.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire propose au Conseil, pour permettre un avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe, de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité par la création d'un poste à temps complet ouvert au cadre d'emplois des ATSEM à compter du 1^{er} mars 2019.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Mme le Maire rappelle que le RGPD a un fort impact sur les Communes, notamment en matière d'état civil, élections, ressources humaines...

Elle énumère les avantages d'une mutualisation pour se mettre en conformité avec la réglementation. Elle propose d'adhérer, comme toutes les Communes membres à l'exception d'OYONNAX, à un groupement de commandes avec HBA qui sera coordonnateur et s'occupera de toute la procédure, du lancement de l'appel d'offres à la signature du marché.

Elle précise que le prestataire retenu sera en lien direct avec chaque Commune et lui facturera ses honoraires.

Délibération : oui à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Positionnement de principe acquisition local médical, matériel et mobilier : Mme le Maire informe que le docteur LECAMP, propriétaire du local, serait favorable à une vente à la Commune et a sollicité le notaire pour l'estimation du bien. Mme Agnès PRUNIAUX propose de demander, en parallèle, l'avis des services fiscaux. Pour ce qui concerne la reprise du mobilier et du matériel par la Commune, Mme NOUYRIGAT doit transmettre sa valeur estimée.
Le Conseil municipal, à l'unanimité, se positionne favorablement sur l'achat du local sous réserve d'un prix acceptable.
2. Départ docteur NOUYRIGAT : Mme le Maire donne connaissance des courriers de deux administrées questionnant sur l'organisation éventuelle d'un pot de départ ou la mise en place d'une cagnotte. Ces propositions ne sont pas retenues.
3. Débat national : les doléances inscrites sur le cahier ouvert à cet effet en Mairie sont transmises en Préfecture. La Commune est prête à accueillir d'éventuels organisateurs de débats et à mettre la salle des fêtes à leur disposition.
4. Cantine maternelle : une quarantaine d'enfants empruntent le bus, d'une capacité de 53 places, dont une trentaine pour se rendre à la garderie et à la cantine de l'école élémentaire. L'organisation s'avère compliquée. Une réflexion est à mener sur la création d'un nouvel espace en maternelle dont la superficie reste à définir, soit une structure modulaire ou une construction en dur. Si le modulaire est privilégié, il conviendra également de faire un choix entre la location et l'achat.
5. Jumelage : dans le cadre d'un échange entre élèves du collège St Joseph d'OYONNAX et du lycée Copernic à KATOWICE en Pologne, un accueil a été organisé au collège ainsi qu'une rencontre en Mairie de DORTAN. Dans la continuité, une proposition d'échange scolaire pourrait être abordée lors d'un prochain conseil d'école élémentaire.
6. Point sur la Cité : l'étude mémorielle a été rendue. Une réunion a été demandée avec tous les acteurs et financeurs potentiels.
7. Région Auvergne Rhône-Alpes : un TER devrait desservir la Commune fin 2019. Des aménagements seront nécessaires pour l'arrêt descendant.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
André PERRIN

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.